

**MENTIONS MINIMALES DEVANT FIGURER SUR LE CONDITIONNEMENT PRIMAIRE
– ETIQUETAGE ET NOTICE COMBINES**

{ Fûts en polyéthylène de haute densité de 5, 10, 20, 60 ou 200 litres avec des bouchons à vis}

1. NOM DU MEDICATION VÉTÉRINAIRE

Proactive 1,52 mg/ml solution pour trempage / pulvérisation mammaire

2. COMPOSITION

Un ml contient :

Substance active:

Iode 1,52 mg

Liquide rouge-brun.

3. TAILLE DE L'EMBALLAGE

5, 10, 20, 60 ou 200 litres.

4. ESPÈCES CIBLES

Vaches (laitières).

5. INDICATIONS D'UTILISATION

Indications d'utilisation : Désinfection des trayons dans le cadre d'une stratégie visant à réduire l'incidence de la mammite chez les vaches en lactation (prophylaxie de la mammite).

6. CONTRE-INDICATIONS

Contre-indications : Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité à la substance active ou à l'un des excipients.

7. MISES EN GARDE PARTICULIÈRES

Mises en garde particulières:

La présence de lait ou de saleté neutralise l'iode, réduisant ainsi son activité et son efficacité. Veillez à ce que la mamelle et les trayons soient propres et secs avant la prochaine traite.

Précautions particulières pour une utilisation sûre chez les espèces cibles:

Uniquement pour utilisation externe.

L'utilisation sur des trayons blessés, peut ralentir le processus de guérison. Il est recommandé d'interrompre le traitement jusqu'à ce que les blessures soient guéries.

Laisser sécher le médicament vétérinaire avant que les vaches soient exposées aux circonstances pluvieuses froides ou venteuses.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux:

Les personnes présentant une hypersensibilité connue à iode ou à l'un des excipients doivent éviter tout contact avec le médicament vétérinaire.

Si vous développez des symptômes suite à une exposition, comme une réaction cutanée, consultez un médecin et montrer l'étiquette et notice combinées au médecin. Éviter l'ingestion du médicament vétérinaire. En cas d'ingestion accidentelle, demandez immédiatement conseil à un médecin et montrez-lui l'étiquette et notice combinées.

Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant le médicament vétérinaire. Si utilisé en pulvérisation, éviter de travailler dans la brume. Ce médicament vétérinaire peut être légèrement irritant pour la peau et les yeux. Éviter le contact avec la peau et les yeux lors de l'administration du médicament vétérinaire. Lors de l'application, éviter le contact avec les mains ou porter des gants de protection. Si le médicament vétérinaire entre en contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Laver les mains après utilisation.

Gestation et lactation: Peut être utilisé au cours de la gestation et lactation.

Interactions médicamenteuses ou autres formes d'interactions: Le médicament vétérinaire ne doit pas être utilisé en même temps que d'autres désinfectants pour trayons ou produits de soins.

Incompatibilités: En l'absence d'études de compatibilité, ce médicament vétérinaire ne doit pas être mélangé avec d'autres médicaments vétérinaires ou des substances alcalines ou réductrices.

8. EFFETS INDÉSIRABLES

Effets indésirables : Aucun connu.

Il est important de notifier les effets indésirables. La notification permet un suivi continu de l'innocuité d'un médicament. Si vous constatez des effets indésirables, même ceux ne figurant pas sur cette notice, ou si vous pensez que le médicament n'a pas été efficace, veuillez contacter en premier lieu votre vétérinaire. Vous pouvez également notifier tout effet indésirable au titulaire de l'autorisation de mise sur le marché ou à son représentant local en utilisant les coordonnées figurant à la fin de cette notice, ou par l'intermédiaire de votre système national de notification (BE: www.notifieruneffetindesirable-animaux.be ou mail: adversedrugreactions_vet@fagg-afmps.be).

9. POSOLOGIE POUR CHAQUE ESPÈCE, VOIES ET MODE D'ADMINISTRATION

Posologie pour chaque espèce, voies et mode d'administration :

Administration mammaire. Quantités à administrer : 5 ml par vache par application.

10. INDICATIONS NÉCESSAIRES À UNE ADMINISTRATION CORRECTE

Indications nécessaires à une administration correcte :

Le médicament vétérinaire est destiné à être utilisé comme trempage ou pulvérisation des trayons après la traite, jusqu'à deux fois par jour. La durée du traitement n'est pas limitée. Trempez chaque trayon de la vache immédiatement après la traite dans un gobelet de trempage contenant le produit non dilué. Alternativement, pulvérisez les trayons entièrement après chaque traite. La pulvérisation doit être effectuée par le dessous du trayon. Assurez qu'au moins trois quarts du trayon sont couverts de produit et remplissez le gobelet de trempage ou le flacon pulvérisateur si nécessaire. Videz le gobelet de trempage ou le flacon pulvérisateur après chaque traitement et nettoyez-le avant l'utilisation suivante. Assurer que les trayons sont propres et secs avant chaque traite.

Si le médicament vétérinaire est gelé, dégivrer dans un endroit chaud et bien agiter avant l'emploi.

11. TEMPS D'ATTENTE

Temps d'attente :

Viande et abats: zéro jours.

lait : zéro heures.

12. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION

Précautions particulières de conservation :

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

À conserver à une température ne dépassant pas 25°C. Conserver debout dans le récipient original bien fermé. À conserver à l'abri du gel. Protéger de la lumière.

N'utilise pas ce produit vétérinaire après la date de péremption, indiqué sur le bidon après EXP. La date de péremption fait référence au dernier jour du mois.

13. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES D'ÉLIMINATION

Précautions particulières d'élimination :

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères.

Utiliser les dispositifs de reprise mis en place pour l'élimination de tout médicament vétérinaire non utilisé ou des déchets qui en dérivent, conformément aux exigences locales et à tout système national de collecte applicable au médicament vétérinaire concerné. Ces mesures contribuent à préserver l'environnement. Le médicament vétérinaire ne doit pas être déversé dans les cours d'eau car Iode pourrait mettre les poissons et autres organismes aquatiques en danger. Demandez à votre vétérinaire ou pharmacien pour savoir comment vous débarrasser des médicaments dont vous n'avez plus besoin.

14. CLASSIFICATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES

Classification des médicaments vétérinaires :

Médicament vétérinaire non soumis à ordonnance.

15. NUMÉRO D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ ET PRÉSENTATIONS

Numéro d'autorisation :

BE-V356465

Emballage :

Des fûts opaque en polyéthylène de haute densité de 5, 10, 20, 60 ou 200 litres, avec des bouchons à vis en polyéthylène de haute densité. Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

16. DATE DU DERNIER ÉTIQUETAGE APPROUVÉ

Date du dernier étiquetage approuvé :

Octobre 2025

Des informations détaillées sur ce médicament vétérinaire sont disponibles dans la base de données de l'Union sur les médicaments.

17. COORDONÉES

Coordonnées

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché et fabricant responsable de la libération des lots et coordonnées pour notifier les effets indésirables présumés: DeLaval NV, Industriepark-Drongen 10, 9031 Gent, Belgique. Numéro de téléphone PHV : 0032 9 351 24 27.

18. AUTRES INFORMATIONS

19. LA MENTION «À USAGE VÉTÉRINAIRE UNIQUEMENT»
--

À usage vétérinaire uniquement.

20. DATE DE PÉREMPTION

Numéro de lot et date de péremption : voir l'étiquette sur le fût.

Durée de conservation après première ouverture du conditionnement primaire: 1 an

21. NUMÉRO DU LOT

Numéro de lot et date de péremption : voir l'étiquette sur le fût